

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

UNIVERSITE PAUL SABATIER

**Faculté de Médecine Toulouse - Rangueil
133, route de Narbonne
31062 TOULOUSE Cedex
Téléphone : 05 62 88 90 00**

**MODALITES DE CONTROLES
DES APTITUDES ET DES CONNAISSANCES**

**DIPLOME de FORMATION APPROFONDIE
EN SCIENCES MAIEUTIQUES
2^{ème} année
(DFASMa 2)**

Année universitaire 2021-2022

CALENDRIER DE L'ANNEE UNIVERSITAIRE 2021-2022

2^{ème} année du Diplôme de Formation Approfondie En Sciences Maïeutiques

1. Rentrée universitaire le lundi 30 août 2021

2. Dates des semestres :

a. 1^{er} semestre: du 30 août 2021 au 12 décembre 2021

b. 2^{ème} semestre: du 13 décembre 2021 au 26 juin 2022

3. Périodes d'examens :

a. 2^{ème} semestre: du 09 mai au 15 mai 2022

b. 2^{ème} session : semaine du 11 au 17 juillet 2022

4. Périodes de stages :

a. Stage longue durée: 23 semaines

b. Stage optionnel :2 semaines

Entre le lundi 13 septembre 2021 et le dimanche 12 juin 2022

Vacances et travail personnel 2021-2022

1. Hiver : du lundi 20 décembre 2021 au dimanche 02 janvier 2022

2. Pâques : du lundi 25 avril 2022 au dimanche 08 mai 2022

**MODALITES DE CONTROLES
DES APTITUDES ET DES CONNAISSANCES**

**2^{ème} année du DIPLOME de FORMATION APPROFONDIE
EN SCIENCES MAIEUTIQUES (DFASMa 2)**

Vu le code de la santé publique

Vu le code de l'éducation

Vu le décret n° 84-932 du 17 octobre 1984 relatif aux diplômes nationaux de l'enseignement supérieur, modifié par le décret n° 2011-440 du 20 avril 2011

Vu le décret n° 2002-481 du 8 avril 2002 relatif aux grades et titres universitaires et aux diplômes nationaux

Vu l'arrêté du 28 octobre 2009 relatif à la première année commune aux études de santé.

Vu l'arrêté du 11 mars 2013 (JO 28 mars 2013) relatif au régime des études en vue du diplôme d'état de sage-femme

Vu l'avis du Conseil de faculté en sa séance du 16 juin 2021

Vu l'avis du Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire en sa séance du 13 juillet 2021

1. Organisation des enseignements

Les études en vue du diplôme d'Etat de sage-femme se composent de deux cycles :

Le premier cycle est sanctionné par le diplôme de formation générale en sciences maïeutiques (DFGSMa) ; il comprend six semestres de formation validés par l'obtention de 180 crédits européens, correspondant au niveau licence. Les deux premiers semestres correspondent à la première année commune aux études de santé, organisée par l'arrêté du 28 octobre 2009 susvisé.

Le **deuxième cycle** sanctionne l'acquisition d'une **Formation Approfondie en Sciences Maïeutiques (DFASMa)** ; il comprend quatre semestres de formation (semestres 7 à 10) validés par l'obtention de 120 crédits européens correspondant au niveau master.

1.1 Les unités d'enseignements théoriques, cliniques et transversales (semestre 9 et 10)

Semestre 9 et 10 :

- **UE 9** : Démarche clinique (2 ECTS)
- **UE 10** : **Parcours clinique intégré et personnalisé** : ce parcours est organisé **sur les semestres 9 et 10** sous forme de stages dans les domaines pré, per et post-natals ainsi que dans celui du suivi gynécologique (**total S 9 et 10 = 29 ECTS**)

Semestre 10

- **UE 1** : Obstétrique - Maïeutique - (4 ECTS)
- **UE 3** : Gynécologie - Santé génésique (3 ECTS)
- **UE 5** : Sciences Humaines et Sociales – Droit et Management (4 ECTS)
- **UE 7** : Santé publique et économie de la santé (4 ECTS)
- **UE 8** : Mémoire (6 ECTS)
- **Certificat de Synthèse Clinique et Thérapeutique** : (2 ECTS)

1.2 Les unités d'enseignements optionnelles du DFASMa 2

Modalités de validation des UE optionnelles (Cf. contenu des UE optionnelles en Annexe 1)

Le diplôme de formation appliquée en sciences maïeutiques (DFASMa) ne sera délivré qu'en fin de 2^{ème} année lorsque l'étudiant aura capitalisé **au total 8 ECTS en UE optionnelles**.

Durant la 1^{ère} année de DFASMa, les étudiants devront capitaliser au **minimum 2 ECTS**.

Si le nombre d'ECTS validés en DFASMa1 est supérieur à 2, il donne droit à une capitalisation du surplus en DFASMa2.

2. Modalités de contrôle des connaissances

2.1 Deux sessions d'examen sont organisées dans l'année.

2.2 Organisation des épreuves

UNITES D'ENSEIGNEMENTS CLINIQUES						
Semestres 9 et 10 – modalités de contrôle des connaissances et des aptitudes						
Unités Enseignements	Disciplines	Responsable discipline	Nature épreuve	Note discipline	Note éliminatoire /discipline	Note globale UE
UE 9 Démarche clinique	Démarche clinique	Mme H LEMOINE- ROHLES	Contrôle connaissances cliniques	/ 30	< 15 / 30	/ 30
UE 10 Parcours Clinique Stage longue durée et stage optionnel	Stage pré et/ou post natal	Mme A.R. CASCIONE	Validation stage	/ 30	< 15 / 30	/ 30
	Stage pernatal		Validation stage	/ 30	< 15 / 30	/ 30
	Stage pernatal		Validation stage	/ 30	< 15 / 30	/ 30
	Stage postnatal		Validation stage	/ 30	< 15 / 30	/ 30
	Stage santé génésique		Validation stage	/ 30	< 15 / 30	/ 30
	Stage santé génésique		Validation stage	/ 30	< 15 / 30	/ 30
	Stage pré et/ou post natal		Validation stage	/ 30	< 15 / 30	/ 30
	Stage optionnel		Validation stage	/ 30	< 15 / 30	/ 30

Semestre 10 – modalités de contrôle des connaissances et des aptitudes

Unités Enseignements	Disciplines	Responsable discipline	Nature épreuve	Durée	Note discipline	Note éliminatoire (discipline)	Note globale UE
UE 1 (b) Obstétrique- Maïeutique	Sémiologie et démarche clinique	Mme AR CASCIONE	2 CC	30 mn	/ 20	< 6 /20	/ 40
	DPN et médecine fœtale	Dr A SARTOR	1 CC 1 QDC	30 mn	/ 20	< 6 /20	
UE 3 (b) Gynécologie -Santé Génésique	A.M.P	Pr R. LEANDRI	2 CC ou 2 QDC	30 mn	/ 20	< 6 /20	/ 40
	Sexologie	Pr E. HUYGUES	1 à 2 CC	30 mn	/ 20	< 6 /20	
UE 7 Santé publique et économie de la santé	Santé publique et économie de la santé	Pr V. GARDETTE	2/3 QDC et/ou 4/10 QROC, et/ou 10 QCM, et/ou 1/2 QR	60 mn	/20	< 10 /20	/20
UE 5 (a) SHS – Droit- management	Ethique	Pr L. BUJAN	Travail collectif donnant lieu à un exposé oral	60 mn	/ 15	< 4.5 /15	/ 45
	Droit et management	Dr F. SAVALL	5 QDC	60 mn	/ 30	< 9 /30	
UE 8 Mémoire	Réalisation d'un mémoire	Pr I. TACK Mme C. FREGONESE	Support écrit et Soutenance	-	/ 30	< 15 / 30	/ 30
Certificat de synthèse clinique et thérapeutique	Mme Hélène LEMOINE ROHLES	Epreuve clinique	90 mn	/ 40	< 12 / 40	/ 60	
		Epreuve orale	30 mn	/ 20	< 6 / 20		

3. Admission à l'issue des sessions des jurys

3.1 Admission à l'issue de la 1^{ère} session des 1^{er} et 2^{ème} semestres

Pour être déclarés admis à l'issue de la 1^{ère} session des 1^{er} et 2^{ème} semestres, les candidats doivent:

- Avoir obtenu la moyenne à l'ensemble des unités d'enseignement théorique (dont l'UE Mémoire) et des unités d'enseignement clinique.
- Ne pas avoir obtenu une note éliminatoire à l'une des disciplines constituant une unité d'enseignement.
- Avoir validé le certificat de synthèse clinique et thérapeutique **dans sa globalité**.
- S'être présenté à l'ensemble des épreuves théoriques, pratiques et cliniques (toute absence vaut zéro).
- Avoir **validé les UE parcours cliniques de l'ensemble de l'année universitaire** :
 - La **présence en stage est obligatoire**. Sa validation est prononcée par le responsable du stage. Elle s'effectue, à l'issue d'un entretien, sur l'implication de l'étudiant (présence, réalisation d'objectifs institutionnels et personnels, acquisition de compétences).
 - Un stage est validé lorsqu'il a obtenu une **note supérieure ou égale à la moyenne**
 - **Il n'existe pas de compensation entre les stages**
 - Un stage non validé devra être récupéré durant l'année universitaire en cours

Le mémoire de fin d'études

Le mémoire donne lieu à une soutenance publique devant un jury.

Deux sessions de soutenance sont organisées dans l'année :

- Une première session est organisée au 2^{ème} semestre au plus tard 15 jours avant la date du jury de 1^{ère} session d'examen : seuls les étudiants ayant obtenu l'aval de leur directeur de mémoire sont autorisés à soutenir.
- Une deuxième session est organisée début septembre selon les mêmes modalités ; les étudiants dont le mémoire n'aurait pas été validé en juin sont autorisés à soutenir une deuxième fois en septembre.

Le certificat de synthèse clinique et thérapeutique

Un certificat de synthèse clinique et thérapeutique est organisé au cours du dernier semestre de formation.

Il est destiné à vérifier les compétences acquises, la capacité à synthétiser les connaissances, la maîtrise de la démarche clinique, de l'urgence, de la prévention et de l'éducation en obstétrique, néonatalogie et gynécologie.

Ce certificat se présente sous forme :

- **D'une épreuve clinique** en situation professionnelle (auprès d'une femme enceinte, d'une parturiente, d'une accouchée, d'un nouveau-né, d'une femme lors d'un suivi gynécologique) évaluée par deux professionnels dont une sage-femme de l'équipe pédagogique de la structure de formation. Cette épreuve est notée sur 40.
- **D'une épreuve orale** évaluée par deux professionnels dont une sage-femme de l'équipe pédagogique de la structure de formation. Cette épreuve est notée sur 20.

Le certificat est **validé lorsque la note globale est \geq à 30/60** et qu'il n'y a **pas de note éliminatoire** dans une des épreuves.

3.2 Admission à l'issue de la 2^{ème} session

Une 2^{ème} session d'examen est organisée en septembre.

Elle concerne les candidats qui ont obtenu

- Une note globale inférieure à la moyenne dans une ou plusieurs des unités d'enseignements
- Et/ou une note éliminatoire dans une ou plusieurs disciplines des différentes unités d'enseignements
- Une note inférieure à la moyenne au CSCT et / ou une note éliminatoire à une des épreuves : les deux épreuves seront reconduites pour une validation globale.
- N'ont pas présenté ou n'ont pas validé leur mémoire

Ils gardent le bénéfice des disciplines dans lesquelles ils ont obtenu la moyenne au sein d'une UE
Ainsi que le bénéfice des UE dans lesquelles ils ont obtenu la moyenne

Toute absence à une épreuve vaut zéro

Les modalités de cette 2^{ème} session sont les mêmes que celles de la 1^{ère} session.

3.3 Obtention du Diplôme d'état de sage-femme

Le Diplôme d'état de sage-femme est délivré aux étudiants ayant:

- Validé l'ensemble des enseignements et des stages correspondant aux deux cycles de formation
- Validé le certificat de synthèse clinique et thérapeutique
- Soutenu le mémoire avec succès.

Conditions de redoublement et de capitalisation :

- L'étudiant qui ne répond pas aux conditions de réussite à la 2^{ème} session d'examen redouble.
- Il conserve alors, selon le cas, le bénéfice de la validation:
 - Des unités d'enseignements
 - Des stages
 - Du CSCT
 - Du mémoire

Toulouse, le 8 septembre 2021



Le Président de l'Université
Jean-Marc BROTO

Annexe 1: Unités d'enseignement optionnelles (8 ECTS à valider à la fin du DFASMa 2)

UE OPTIONNELLES OBLIGATOIRES du DFASMa			
ANGLAIS MEDICAL (Mme E HANCOCK)	15h d'enseignement en DFASM 1 15h en DFASMa 2	Modalités de validation : - en DFASMa1 : présentiel et production d'un abstract noté sur 10 - en DFASMa 2 épreuve orale : consultation réalisée en anglais notée sur 10 - Validation si note $\geq 10/20$	3 ECTS
AFGSU (CESU)	21 h d'enseignement en DFASMa 1 sous forme de CM (3h) et TP (18h)	Modalités de validation : -Validation sur présentiel et réalisation des manœuvres - Obtention de l'AFGSU	3 ECTS

Pour compléter les UE optionnelles, les étudiants peuvent choisir des UE dans la liste ci-dessous

UE OPTIONNELLES LIBRE CHOIX			
ACTIVITES EVENEMENTIELLES (Responsable Mme D BONNET)	Participation au minimum à 2 événements (Infosup / Téléthon / JPO,)	Validation sur présentiel	1 ECTS pour 2 événements
CONGRES (Responsable Mme D BONNET)	Présence validée pour 1 journée de congrès ou conférence (Infogyn / Maternip / ...)	Validation sur attestation de présence délivrée par l'organisme de formation	1 ECTS par journée de formation
EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE (responsable Pôle Sport)	16 heures de présentiel	Validation sur présentiel	2 ECTS
UE de MASTER Parcours CORPS DE SANTE (Responsable Pr I.BERRY)	Accessibles en UE optionnelles uniquement à partir d'un projet global de M 1 en vue d'accéder à un M 2. Un parcours dérogatoire en M 1 pour les étudiants de corps de santé permet de valider 34 ECTS pour le diplôme de sage-femme. Le complément de 26 ECTS s'effectue sous forme d'UE associé à un stage d'un mois La durée de l'enseignement (cours –TD-TP) est fonction de l'UE choisie dans les 30 UE théoriques situées dans les mentions : Biologie/Santé – Santé Publique - Biochimie/Biotechnologie-	Pour valider l'ensemble du M 1 à l'issue de l'obtention du DE de SF : Validation de 3 UE de 6 ECTS (dont au moins 1 UE biologie moléculaire) selon les modalités spécifiques à chaque UE Réalisation d'un stage d'un mois minimum dans un laboratoire labélisé = 8 ECTS Rédaction et présentation orale d'un rapport de stage	Nombre ESCT acquis en fonction des UE validées
ENGAGEMENT ASSOCIATIF ETUDIANT (Responsable Mme D BONNET)	Cette UE nécessite un engagement associatif ou citoyen dans le cadre ou non de l'université Cet engagement fait l'objet d'une procédure contractuelle en vue d'un éventuel aménagement d'études. La demande doit être faite dans le mois qui suit la rentrée (lettre motivée, relevé prévisionnel des activités envisagées, ...) Les mêmes activités ne donnent lieu qu'à UNE seule validation au cours du cursus de formation (1 ^{er} et 2 nd cycle)	Durée minimale : - D'engagement = 1 an - De travail = 30 h Validation sur présentation d'un dossier de synthèse de 5 pages présentant un bilan d'engagement avec description de l'association, des activités réalisées et de l'implication de l'étudiant (projets menés avec apport personnel de l'étudiant et bénéfice retiré par celui-ci noté sur 20 UE validée si note $\geq 10/20$	3 ECTS